

GUIDE DE LA LABELLISATION

ONEWATER EAU BIEN COMMUN



Ce guide a été conçu pour accompagner les acteurs souhaitant recevoir la labellisation OneWater – Eau Bien Commun.

Il en présente les objectifs et bénéfices, tout en détaillant les critères d'éligibilité et les démarches à suivre en vue de l'obtention du label.

Outil pratique de référence, ce guide clarifie les enjeux de la labellisation et de la mobilisation collective portée par le programme OneWater - Eau Bien Commun.

CONTACT

programme@onewater.fr

SOMMAIRE

Qu'est -ce que OneWater - Eau Bien Commun ?

.....04

La démarche de labellisation OneWater - Eau Bien Commun.....05

Pourquoi candidater à une labellisation OneWater - Eau Bien Commun ?.....07

*Quels types d'actions ou de projets peuvent recevoir un label "OneWater - Eau Bien Commun" ?
.....08*

Les catégories dans lesquelles il est possible de candidater09

*Les impacts attendus du projet candidat à la labellisation
.....10*

Modalités et processus de sélection 13

Règles d'utilisation du label OneWater 14

Valorisation du label OneWater 15

Qu'est-ce que OneWater - Eau Bien Commun ?

OneWater - Eau Bien Commun est un programme national de recherche soutenu par le PIA France 2030, qui a pour objectif d'approfondir les connaissances sur l'eau et de promouvoir un nouveau paradigme :

dépasser la vision de l'eau comme simple ressource pour la **reconnaître comme un commun, appelant à un usage raisonné, équitable et durable de l'eau.**

Afin de répondre à ces défis, le programme OneWater - Eau Bien Commun fédère les acteurs de l'eau autour de projets scientifiques, d'initiatives de formation par la recherche, de conférences scientifiques, d'ateliers et d'actions de coopération européenne et internationale.

[*En savoir plus le programme national de recherche OneWater - Eau Bien Commun*](#)

Les défis OneWater - Eau Bien Commun

Ce programme national, déployé sur 10 ans (2022-2032), est articulé autour de **6 grands défis scientifiques** :

Défi 1	Anticiper l'évolution de la ressource en eau pour permettre l'adaptation des territoires à leurs singularités
Défi 2	Développer une "empreinte eau" des processus environnementaux et des activités humaines, en considérant non seulement les dimensions quantitatives et de transferts mais aussi la qualité de l'eau
Défi 3	Utiliser l'eau comme sentinelle de la santé de l'environnement et des sociétés humaines le long du continuum terre-mer
Défi 4	Proposer des solutions pour promouvoir l'adaptabilité et la résilience des socio-hydro-systèmes face aux changements globaux, et favoriser des approches et des usages plus raisonnés et intégrés
Défi 5	Accompagner la transition socio-écologique vers une nouvelle gouvernance des ressources, pour une société durable et résiliente
Défi 6	Partager, rendre les données sur l'eau accessibles et compréhensibles par tous

La démarche de labellisation One Water - Eau Bien Commun

La labellisation n'engage aucun soutien financier venant du programme.

- Reconnaître des actions venant contribuer aux ambitions du programme One Water – Eau Bien Commun ;
- Renforcer les synergies entre scientifiques et acteurs du monde de l'eau pour relever ensemble les défis ;
- Elargir la communauté par l'interconnaissance et les mises en réseau, et favoriser un effet levier pour l'innovation et l'action collective.

Condition pour recevoir un label OneWater

- Démontrer que le projet a des impacts concrets (réels ou attendus) dans au moins l'une des catégories suivantes :

Type d'impact	Objectifs
Scientifique	Faire avancer les connaissances, les valoriser à l'international. Venir en appui aux territoires, gestionnaires, décideurs et usagers issus des différents secteurs. S'aligner sur et avec les actions européennes. Contribuer à la plateforme de données sur l'eau OneWater.
Socio-économique	Accompagner les acteurs dans la transformation de leurs pratiques liées à l'eau, via le déploiement de l'économie circulaire et de solutions innovantes, économiquement viable, socialement équitable et environnementalement durable.
Environnemental	Favoriser l'adaptation aux changements, partager les ressources, alerter sur les pollutions, préserver la qualité des milieux et la biodiversité des hydro-systèmes.
Sanitaire et social	Améliorer la qualité de vie et la santé des populations humaines, faciliter l'accès à une eau de qualité et à l'assainissement.
Socio-culturel	Intégrer la diversité des valeurs de l'eau, des pratiques individuelles et collectives et leurs dynamiques, dans une approche holistique, pour éclairer les décisions et la gestion des ressources.

Pourquoi candidater à une labellisation OneWater ?

1- S'enager dans une communauté d'impact

Partager des valeurs communes et co-construire des réponses aux défis de l'eau, de l'échelle locale à l'international:

- Échanger avec des experts, chercheurs et acteurs de terrain sur les connaissances, savoirs et innovations dans le domaine de l'eau
- Contribuer à une réflexion collective pour répondre aux enjeux français, européens et mondiaux.

2- Rejoindre un réseau stratégique

Accéder à un collectif d'acteurs clés du secteur de l'eau et développer un réseau grâce à :

- Une participation aux événements OneWater (ateliers thématiques, conférences, rencontres, etc)
- Des rencontres avec des parties prenantes (institutionnels, industriels, associations)

3- Gagner en visibilité

Bénéficier d'une reconnaissance partagée par la communauté scientifique et les acteurs du secteur :

- Mise en avant du projet sur le site internet OneWater avec une fiche dédiée
- Valorisation dans les communications du programme (newsletters, rapports, réseaux sociaux) lorsque pertinent
- Légimité accrue auprès des financeurs, décideurs, médias

Quels types d'actions ou de projets peuvent recevoir un label 'OneWater - Eau Bien Commun'?

- Le label est attribué aux actions ou projets dont les objectifs et impacts s'alignent sur ceux du programme OneWater.
- Cela concerne des actions / projets de recherche issus du monde académique (laboratoires, universités, centres de recherche, etc.) ou du monde non académique (collectivités, entreprises, associations, institutions publiques, etc.).

Quelques exemples de projets ou d'actions éligibles à la labellisation (non exhaustif) :

Type d'action ou de projet pouvant être labélisé	Objectif(s)	Exemples
Travaux de recherche individuels	Des projets scientifiquement validés, portés par des chercheurs, doctorants ou post-doctorants, et contribuant aux enjeux de l'eau	Thèses, post-docs, projets exploratoires.
Projets collaboratifs	Des initiatives pouvant être co-construites avec des acteurs socio-économiques contribuant aux enjeux de l'eau	Recherche-action, partenariats public-privé, chaires industrielles.
Formations	Des programmes pédagogiques ou de recherche dans le domaine de l'eau, visant à former les futures générations	Masters, MOOC, écoles thématiques.
Événements scientifiques et/ou multi-acteurs	Des rencontres visant à partager les connaissances et fédérer les acteurs autour des défis de l'eau	Colloques, ateliers, rencontres grand public.

Les catégories dans lesquelles il est possible de candidater

☐ Scientifique	Si votre projet vise à produire de la connaissance liée à l'eau au bénéfice de la science, des acteurs politiques, sociaux, économiques, de l'environnement et de la société.
☐ Socio-économique	Si votre projet vise à mieux partager l'eau, à encourager les usagers à changer leurs pratiques, en favorisant l'économie circulaire, en utilisant/développant des solutions innovantes économiquement viables, socialement équitables et environnementalement durables
☐ Environnementale	Si votre projet vise à s'adapter, améliorer la qualité de l'environnement, prévenir les pollutions, protéger et restaurer la biodiversité, essentielle au bon fonctionnement des milieux aquatiques et des écosystèmes
☐ Sanitaire et sociale	Si votre projet vise à améliorer la qualité de vie et la santé des populations en favorisant l'accès à une eau de qualité et à l'assainissement
☐ Socio-culturelle	Si votre projet vise à faire évoluer les pratiques en intégrant les valeurs sociales, environnementales et culturelles liées à l'eau

Les impacts attendus du projet candidat à la labellisation

Un projet est éligible à la labellisation si l'impact qu'il génère (ou qu'il vise à générer) est en cohérence avec au moins un des impacts définis dans les 5 catégories listées pages 10, 11 et 12 du guide.

Ces catégories couvrent les priorités stratégiques de OneWater – Eau Bien Commun et permettent d'évaluer l'alignement du projet candidat avec les objectifs du programme.

1. Catégorie Scientifique

Renforcer la recherche, l'innovation et la diffusion des connaissances sur l'eau.

Impacts scientifiques

1.1 Renforcement des capacités

☐

1.2 Recherche d'excellence

☐

1.3 Positionnement européen

☐

1.4 Développement de la Science Ouverte

☐

2. Catégorie Socio-économique

Accompagner la transition des acteurs vers des pratiques durables et innovantes de gestion de l'eau

Impacts socio-économiques	2.1 Transformation des pratiques	☐
	2.2 Partenariats pour le transfert	☐
	2.3 Solutions innovantes	☐
	2. 4 Sobriété - Économie circulaire et partage	☐

3. Catégorie Environnement

Protéger et restaurer les écosystèmes aquatiques face aux défis climatiques et anthropiques, et plus largement aux changements globaux.

Impacts environnementaux	3.1. anticipation des risques	☐
	3.2. adaptations aux crises	☐
	3.3. Préservation et restauration des socio-hydrosystèmes	☐
	3.4 Anticipation des phénomènes extrêmes	☐

4. Catégorie social et sanitaire

Améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous, et renforcer la résilience face aux risques hydro-météorologiques.

Impacts sociaux et sanitaires	4. Amélioration de l'hygiène, la santé et qualité de vie	☐
-------------------------------	--	--------------------------

5. Catégorie Socio-culturelle

Intégrer les dimensions culturelles et participatives dans la gouvernance de l'eau.

Impacts socio-culturels	5.1 Diversité des représentations de l'eau	☐
	5.2 Approche holistique de la gestion de l'eau	☐
	5.3 Transformation des sociétés	☐

Modalités et processus de sélection

1. Dépôt des dossiers

Les dossiers de candidatures à la labellisation peuvent être déposés en continu.

L'instruction est organisée selon un calendrier trimestriel.

Le dossier de candidature comprendra :

- Le formulaire de demande complété
- La lettre d'engagement datée et signée
- Une preuve de rattachement administratif ou légal (laboratoire, société, etc.)

Seuls les dossiers complets seront examinés.

2. Critères de sélection

Un projet est éligible s'il satisfait aux critères suivants :

➤ **Qualité du dossier**

Qualité scientifique, rigueur méthodologique, transparence, objectivité, etc

➤ **Adéquation du projet avec les objectifs du programme OneWater**

Contribution à au moins un impact parmi les 5 catégories listées aux pages 10, 11 et 12 du guide;

➤ **Cohérence avec la vision globale du programme**

Eau envisagée de façon globale, considérée comme commun, transformation des sociétés, durabilité, etc)

3. Etapes de sélection

Étape 1 : Examen des dossiers

Les candidatures sont examinées par un comité de sélection *ad hoc*, adapté à la nature des projets, composé des codirecteurs de OneWater, de membres du Codéfis et du Think Tank OneWater.

Étape 2 (si nécessaire) : Entretien oral

Le comité de sélection *ad hoc* peut demander une présentation orale du candidat pour clarifier des aspects du dossier de candidature.

Étape 3 : Notification des résultats

Les projets candidats lauréats sont informés de l'obtention du label pour une durée déterminée. Les projets candidats non admis à l'obtention du label seront notifiés.

Règles d'utilisation du label OneWater

La **labellisation OneWater – Eau Bien Commun** s'accompagne d'un ensemble de règles et de bonnes pratiques en matière de communication. Elles visent à assurer une **visibilité claire et homogène** du label, ainsi qu'une reconnaissance partagée de l'appartenance à la communauté OneWater.

Mention obligatoire

Tout(e) projet ou action bénéficiant de la labellisation doit comporter la mention suivante :

“ Ce projet a été labellisé par le programme national de recherche (PEPR) OneWater – Eau Bien commun, soutenu par le PIA France 2030”

Cette mention doit apparaître dans:

- les publications scientifiques (articles, communications, posters, thèses, rapports)
- les supports de communication (flyers, affiches, sites web, newsletters, vidéos, communiqués),
- les présentations orales (colloques, séminaires, conférences).

Estampille et identité visuelle

Une fois le projet ou l'action labellisé(e), l'estampille officielle de la labellisation OneWater doit être apposée sur tous les supports.

Son usage doit respecter la charte graphique qui sera fournie (formats, couleurs, interdits).

Toute modification ou déclinaison non validée est interdite.



Valorisation du label OneWater

Les projets labellisés seront valorisés sur le support officiel du programme, offrant ainsi une visibilité accrue auprès de la communauté scientifique, des partenaires institutionnels et du grand public.

Les porteurs de projets labellisés doivent :

- mentionner la labellisation OneWater dans leurs communications sur les réseaux sociaux,
- informer l'équipe OneWater de leurs actualités afin de permettre une diffusion via les canaux officiels (site web, LinkedIn, newsletters),
- intégrer, lorsque possible, un lien vers le site OneWater - Eau Bien Commun.

Contact :

Pour toute question relative à la communication ou à l'utilisation de l'estampille :

communication@onewater.fr

